

Orientation 4 Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen, provençal et durable

Orientation 4 Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen, provençal et durable

En Aire d'adhésion, il s'agit de développer autour des coeurs une zone préservant durablement le caractère du territoire. Pour les patrimoines culturels, les mesures permettent d'acquérir de la connaissance et de la mettre en valeur, d'éduquer, de sensibiliser, de soutenir des projets...

La notion de culture ne se limite pas à l'histoire et aux vestiges, il importe d'ancrer le caractère (paysager, naturel et des traditions) du parc national dans le présent et le futur. Ainsi l'EPPN établit une politique culturelle portant ses valeurs en lien avec les objectifs de sensibilisation fixés dans la Charte et le contexte socioéconomique de la métropole marseillaise.

Aire d'adhésion Mesure n°18 Connaître, faire connaître et conserver l'histoire du territoire, le patrimoine bâti et archéologique

Rôle de l'Établissement public	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires associés
Répertorie les éléments patrimoniaux et compile les données d'archives. Anime la concertation sur la sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel. Crée des outils et actions de sensibilisation et valorisation de ce patrimoine.	Collaborent au recueil des connaissances. Participent activement à la valorisation des patrimoines au travers de leurs moyens culturels.	Ministère de la culture. Associations de sauvegarde et valorisation des patrimoines culturels.
Mesure s'appliquant à tous les espaces du parc national		

AIRE D'ADHÉSION ? Mesure n°19 : Favoriser la solidarité sociale et économique avec les coeurs

La proximité immédiate du parc national avec la métropole marseillaise contribue à de nombreuses activités d'ordre économique ou social. En coeur, les usages, s'ils ne le sont pas déjà, doivent devenir « durables » et respectueux du caractère du parc national. Au-delà de cet aspect visant à protéger les patrimoines et pérenniser ces usages compatibles, le Parc national doit être un outil social pour l'éducation à l'environnement (EE), le développement durable et les valeurs du « vivre ensemble ».

Il s'agit donc de préserver et valoriser les usages et la culture locale, avec des pratiques adaptées et respectueuses de l'environnement. Cela passe par des défis sociaux comme l'insertion, par des travaux de réhabilitation des milieux naturels ou culturels, l'éducation et l'accès à tous les publics aux espaces coeurs et plus généralement le « vivre ensemble ».

Rôle de l'Établissement public	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires associés

Orientation 4 Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen, provençal et durable

Collabore avec les communes pour mettre en place des actions ou aménagements s'inscrivant dans le développement durable.	Associé(e) l'EPPN à leurs démarches et actions de développement durable.	MPM Associations oeuvrant dans les domaines social, éducatif, EE, développement durable ...
Mesure s'appliquant à tous les espaces d'Aire d'adhésion		

Aire d'adhésion Mesure n°20 Promouvoir de manière partenariale le territoire du parc national comme destination de tourisme durable

Le dispositif de promotion mettra en exergue un message de respect du territoire du parc national, comme étant composé de nombreux espaces exceptionnels d'une grande fragilité, selon les déclinaisons suivantes :

- organiser des formations pour échanger les savoirs et expériences entre opérateurs locaux ;
- faire de chaque ville et village un site de promotion du tourisme durable ;
- promouvoir le territoire « hors saison » et expliquer de manière pédagogique la réglementation spéciale du coeur;
- inciter les offices de tourisme à présenter une offre conjointe de promotion du territoire ;
- valoriser les villages et les lieux de vie pour développer l'éco-tourisme (adhérer à la Charte du tourisme durable, travailler à la qualité des « portes d'entrée », de la signalétique...) ;
- améliorer l'offre quantitative et qualitative d'hébergement et de restauration valorisant la qualité environnementale (promotion des référencements et labellisations : Gîtes Panda, Eco-Gîtes... ; promotion et soutien des pratiques favorables à l'environnement) ;
- accompagner et établir des partenariats avec les structures d'encadrement des sports et loisirs de pleine nature, pour notamment promouvoir la sensibilisation à l'environnement et la meilleure prise en compte des milieux naturels (formations, référencement « Parc national »,...).

Rôle de l'Établissement public	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires associés
Intègre ou collabore avec les opérateurs existants. Apporte expertise scientifique/technique. Crée en partenariat et diffuse des outils de sensibilisation, des guides de bonnes pratiques. Met en place des formations. Attribue la Marque « Parc national »	Associé(e) l'EPPN à leurs démarches ou actions en faveur du tourisme durable	Offices de tourisme. Bouches-du-Rhône Tourisme Comité Régional du Tourisme MPM. Opérateurs privés.
Mesure s'appliquant à tous les espaces du parc national		

pages 127 à 130

Référence ID de l'article : #1586

Auteur : Olivier Caligari

Orientation 4 Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen, provençal et durable

Dernière mise à jour : 2013-10-10 16:17